

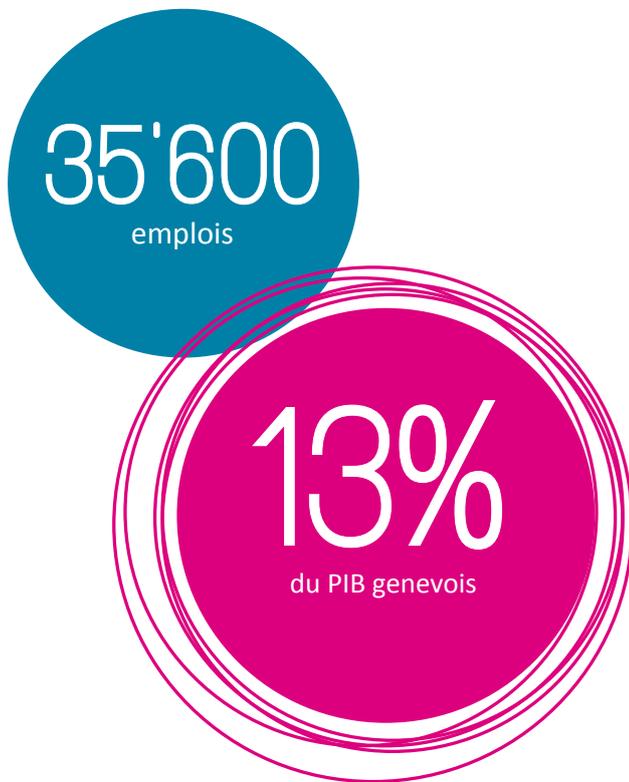


La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la Place financière. Générant 35'600 emplois et contribuant à hauteur de 13 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Peu de places financières offrent une telle diversité de talents et un réseau aussi dense d'activités liées à la finance : avocat.e.s internationaux.ales, compagnies d'assurances et d'inspection, sociétés d'audit et de transports maritimes. Cette chaîne d'expertises joue assurément un rôle d'aimant pour de nombreuses multinationales. La Fondation Genève Place Financière s'engage en faveur de ce "cluster" unique au monde et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire



1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	7
	1. La réglementation au temps de la pandémie du COVID-19	7
	Ordonnance du Conseil fédéral sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 ; Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 ; FINMA : assouplissements pour les assujettis dans le sillage de la crise engendrée par le COVID-19 ; FINMA : monitoring des risques 2020 ; Mise en œuvre différée des standards finaux de Bâle III	
	2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	8
	Loi sur les services financiers (LSFin) et Loi sur les établissements financiers (LEFin) ; Garantie des dépôts-Droit de l'insolvabilité-Ségrégation des titres intermédiés ; Loi sur l'organisation de la Poste (LOP) ; La réglementation face à l'évolution technologique ; Protection des données ; Législation européenne : Directive AIFM ; Réglementation et finance durable ; Initiative pour des multinationales responsables ; Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	
	3. Pour une fiscalité attractive	12
	En Suisse	
	Réforme de la loi sur l'impôt anticipé ; Droit de timbre ; Initiative populaire "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital (Initiative 99 %)"	
	Au plan international	
	Mise en œuvre par la Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements (EAR) ; Imposition des prestations de services numériques	
	4. Relations avec l'Union européenne	14
	Accord institutionnel avec l'UE ; Initiative contre les Bilatérales ; Conséquences du Brexit pour la Suisse	
4	Communication & promotion	16
	Relations avec les médias ; Sondage d'opinion 2021 sur les questions bancaires actuelles ; Finance durable	
5	Formation	19
	Favoriser l'excellence ; Choisir un métier	
6	Conseil	23
7	Secrétariat	24
8	Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière	25
9	La place financière genevoise en chiffres	26

1

Message du Président

Pour que la Place financière sorte renforcée de la pandémie de Covid-19

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Durant l'année écoulée, l'élément le plus marquant restera sans conteste l'impact de la pandémie de Covid-19 (cf. p. 7). Elle a touché tous les pans d'activités du secteur bancaire et financier. Dans le domaine commercial et du crédit, on a assisté à une mobilisation sans précédent des banques en lien avec le programme de crédits Covid-19 cautionnés par la Confédération. Au niveau suisse, un bilan chiffré peut être dressé : plus de 136'000 PME, soit une sur cinq, ont recouru à ces mesures. Et plus de CHF 8.- de crédit sur 10 ont été fournis à des très petites et petites entreprises. Le volume total des fonds octroyés atteint CHF 16,8 milliards. A Genève, on parle d'un montant supérieur à CHF 1 milliard versé à ce titre. Les établissements bancaires ont donc répondu présents pour donner suite aux demandes de leurs entreprises clientes.

En ce qui concerne la gestion de fortune privée et institutionnelle, les intermédiaires financiers ont été confrontés à des marchés extrêmement volatiles durant la pandémie. Entre fin février et mi-mars 2020, les marchés actions ont chuté d'environ 30%. Depuis mi-avril, on a assisté à une forte reprise. Les banques, les gérants indépendants et les asset managers ont dû être en mesure de répondre aux attentes d'une clientèle locale et internationale fortement déstabilisée. Comme cela ressort de l'enquête conjoncturelle menée par la FGPF (cf. p. 5), les établissements genevois ont pu compter sur de solides apports nets de fonds, tendance qui s'est confirmée lors de la publication des résultats trimestriels, puis annuels, des banques présentes à Genève. Ces apports nets de fonds proviennent largement d'une clientèle étrangère, ce qui démontre l'attractivité de la Place genevoise en comparaison internationale, particulièrement en période troublée.

L'organisation des banques a elle aussi été affectée. La mise en place du télétravail s'est déroulée en un temps record et à grande échelle, puisque cette mesure a touché jusqu'à

80% des équipes. Un tel exercice a nécessité des moyens considérables en termes de ressources humaines, de solutions technologiques et de support, sans parler des préoccupations liées à la sécurité des données. Il a également fallu que les client.e.s se familiarisent avec ces nouvelles technologies, alors que les voyages n'étaient plus possibles. C'est le lieu de rendre hommage aux collaboratrices et aux collaborateurs qui ont mis en place ces mesures tambour battant, alors que les marchés financiers subissaient des soubresauts considérables et qu'il fallait répondre aux dizaines de milliers de demandes de crédits Covid-19 de la part des entreprises.

L'importance des relations bilatérales avec l'UE

Les éléments qui précèdent démontrent que la Place financière a su faire preuve d'une résilience hors du commun et se trouve bien armée pour surmonter les difficultés actuelles. La BNS estime d'ailleurs que, globalement, les banques helvétiques disposent d'une solide dotation en fonds propres, qui leur permet de gérer les risques accrus résultant de l'effondrement économique dû à la pandémie. L'agence de notation Standard & Poor's parvient à la même conclusion.

Mais pour que le secteur bancaire et financier continue à jouer son rôle moteur à la sortie de la crise, il faut notamment que les conditions-cadres politiques, juridiques et fiscales soient favorables. Cela passe en particulier par une avancée dans les relations bilatérales avec l'Union européenne (cf. p. 14). Cette dernière représente un marché essentiel pour la gestion de fortune helvétique, puisque près de 40% des avoirs privés gérés de manière transfrontalière depuis la Suisse proviennent des Etats de l'UE, ce qui représente plus de CHF 1'000 milliards d'actifs. Le 27 septembre 2020, l'optimisme était de mise suite au rejet clair par le peuple suisse de l'Initiative de limitation (cf. p. 14). Malheureusement, cette votation n'a pas suffi à redonner de l'élan aux discussions en vue de la signature de l'Accord institutionnel négocié avec Bruxelles (cf. p. 14). Le 26 mai 2021, la Place financière a pris acte avec regret de la décision du Conseil fédéral de



Yves MIRABAUD
Président

ne pas signer cet Accord. Pour l'avenir, il est essentiel de stabiliser les relations bilatérales avec l'UE, mais aussi de les développer. Il s'agit en particulier de tenir compte des préoccupations du secteur financier en matière d'accès au marché. Dans ce contexte, il serait fondamentalement erroné de penser que le Royaume-Uni s'en sortirait mieux que la Suisse grâce à son accord sur le Brexit. En effet, ce traité ne porte pas sur les services financiers qui doivent faire l'objet de négociations séparées, qui n'ont nullement abouti à ce jour. Cela signifie en clair que les acteurs de la City ont perdu leur passeport européen, qui leur permettait de proposer leurs prestations aux client.e.s de l'UE depuis Londres, sans restriction. Leur sort n'est donc pas plus enviable que celui de leurs homologues helvétiques (cf. p. 14).

Finance durable : un cadre adéquat pour un pôle d'excellence en pleine expansion

Bien entendu, le succès de la Place financière ne dépend pas seulement des relations harmonieuses avec notre grand voisin européen. Des mesures prises en interne peuvent aussi accélérer l'essor de pans innovants de l'activité bancaire et financière. Les derniers chiffres publiés par Swiss Sustainable Finance (SSF) démontrent que l'attrait pour la finance durable ne faiblit pas (cf. p. 17). En 2020, les actifs gérés selon des critères de durabilité ont atteint CHF 1'520 milliards, en progression de 31% par rapport à l'exercice précédent. Pour répondre à une demande sans cesse croissante et réorienter les flux financiers vers un modèle économique plus durable, les banques, asset managers et gérants indépendants ont développé différentes stratégies.

Ces compétences de pointe doivent être accompagnées d'un cadre réglementaire et fiscal incitatif pour qu'elles puissent déployer tous leurs effets. Par

exemple, afin de renforcer l'attractivité de Genève et de la Suisse comme place d'émission et de négoce d'obligations vertes (les fameux "green bonds"), l'impôt anticipé (cf. p. 12) et le droit de timbre (cf. p. 12) ne sauraient être maintenus en l'état. Ils constituent des obstacles rédhibitoires à l'essor du marché des capitaux durables dans notre pays. C'est pourquoi, la réforme de ces deux impôts, entamée depuis des années mais retardée sous de nombreux prétextes, doit enfin aboutir. Le Message du Conseil fédéral publié le 21 avril 2021 va clairement dans la bonne direction.

La Loi sur le CO₂ (cf. p. 10) s'inscrit elle aussi dans ce paysage incitatif. Ce texte mise sur une combinaison d'incitations financières, d'investissements, d'innovations et de nouvelles technologies. La loi offre à toutes les entreprises la possibilité de concilier efficacité économique et protection du climat. A travers le Fonds pour le climat, elle vise également à réorienter le flux de capitaux vers davantage de durabilité. Le peuple suisse scellera l'avenir de ce texte dans les urnes le 13 juin 2021.

En conclusion, la place financière suisse et genevoise a su conserver la confiance de sa clientèle locale et internationale à travers les aléas de la pandémie de Covid-19. Pour qu'elle continue à la mériter, elle devra certes capitaliser sur l'expérience acquise, mais également innover sans cesse en matière de technologie et de finance durable afin d'être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'engagement déterminé des autorités sera tout aussi indispensable pour doter notre pays de règles non pas coercitives mais compétitives et incitatives. Enfin, et surtout, les établissements bancaires et financiers ne seraient rien sans les collaboratrices et les collaborateurs qui les composent. Ils l'ont prouvé de manière éclatante durant la crise.



2

Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise. Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2020-2021 montrent que, face à un contexte exigeant qui met les marges sous pression, les intermédiaires financiers constituent un pilier solide de l'économie genevoise, en contribuant pour 13 % au PIB cantonal.

Après un premier semestre difficile qui a vu le bénéfice net reculé pour la majorité des établissements bancaires et des gérants de fortune, la seconde partie de l'année 2020 a bénéficié d'un retour à la profitabilité, avec notamment des avoirs sous gestion en hausse. Plusieurs facteurs expliquent ce début d'année difficile. D'une part, une pression accrue sur les marges, des taux d'intérêts négatifs et des charges en légère hausse impactent la profitabilité des acteurs financiers. D'autre part, les résultats des six premiers mois ont subi la volatilité des marchés et ont souffert de l'inquiétude d'une majorité de la clientèle, tous deux déstabilisés par la soudaine émergence de la pandémie Covid-19 et les incertitudes liées à son évolution.

Dans la gestion de fortune, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières, le dynamisme et l'attractivité de la Place financière sont confirmés par plusieurs indicateurs à la hausse. Les chiffres que publient régulièrement le Boston Consulting Group à propos des parts de marchés dans la gestion de fortune privée transfrontalière soulignent l'importance de la Suisse dans ce secteur. Malgré un environnement concurrentiel exacerbé, la place financière suisse conserve sa position de leader avec une

part de marché de 25%. L'augmentation des apports nets de fonds au premier semestre 2020 constitue en particulier une marque de confiance renouvelée, le Moyen-Orient et l'Asie demeurant des zones géographiques clés. A l'inverse, l'Europe reste le marché le plus compliqué et enregistre une perte d'attractivité.

Dans ce contexte, que ce soit pour la gestion de fortune privée ou institutionnelle, l'accès au marché européen demeure une priorité stratégique pour maintenir les emplois, spécialement ceux du "front", sur sol helvétique. En effet, Luxembourg continue d'être désigné comme la destination privilégiée en cas de transfert d'activités à l'étranger. Les yeux sont donc tournés vers le Conseil fédéral et l'Union européenne, dont les discussions seront déterminantes pour obtenir une avancée sur la question de l'accès au marché (cf. p. 14).

Du côté de l'emploi, les nouvelles sont rassurantes. Dans le secteur bancaire, les établissements employaient 17'366 collaboratrices et collaborateurs à fin 2020, contre 18'342 à fin 2017, soit une baisse 5,3%. La Place financière au sens large générerait 35'617 emplois à la même période. Or, ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2017 qui comptait 35'582 postes. Ces statistiques traduisent la grande capacité de résilience dont a su faire preuve la

Les efforts déployés pour satisfaire aux besoins d'une clientèle de plus en plus sensible à la durabilité seront déterminants pour l'attractivité future de la Place financière



Pandémie et Place financière : une indispensable mobilisation nationale

Place genevoise. Elles démontrent également qu'il existe un vase communicant entre le secteur bancaire et le secteur financier au sens large. Les collaboratrices et les collaborateurs ayant malheureusement perdu leur emploi dans une banque parviennent, pour la majorité d'entre elles.eux, à retrouver un poste auprès d'une autre entreprise de l'écosystème financier.

Dans le détail, on relève que le service informatique a vu ses effectifs augmenter en réponse à la digitalisation du secteur financier. Ceci illustre l'engagement et les investissements effectués par les acteurs financiers pour réussir le virage numérique.

Dans l'enquête conjoncturelle, les établissements bancaires et les gestionnaires de fortune indépendants accueillent ces résultats avec humilité. Ils se montrent prudents pour 2021 en raison des perspectives incertaines quant à l'évolution de la pandémie Covid-19 et de la volatilité des marchés qui pourraient peser tant sur l'emploi que sur la rentabilité. Dans le secteur de la gestion de fortune, les efforts déployés depuis quelques années pour satisfaire aux besoins d'une clientèle de plus en plus sensible à la durabilité seront déterminants. La recherche permanente de solutions d'investissement en phase avec le changement climatique reste donc au centre des préoccupations (cf. p. 17).

L'enquête conjoncturelle 2020-2021 conduit à la conclusion suivante : la Place financière figure parmi les secteurs ayant le mieux résisté aux turbulences de l'année 2020. Ce constat repose sur plusieurs facteurs. En premier lieu, comme l'a souligné la Banque nationale suisse (BNS), les banques suisses disposent d'une solide dotation en fonds propres, qui leur permet de gérer les risques accrus résultant des difficultés économiques liées à la pandémie. A cela s'ajoute que la Place financière bénéficie d'une bonne réputation à l'étranger, ce qui a de quoi rassurer les investisseurs étrangers. Enfin, la Suisse, grâce à sa rigueur budgétaire, bénéficie d'une santé financière que d'autres pays nous envient.

Une étude de KPMG réalisée en juillet 2020, intitulée "Clarity on Swiss Taxes, Securing Switzerland's attractiveness as a business location" fournit une clé de lecture intéressante pour évaluer les facteurs qui pourraient permettre une sortie de crise moins douloureuse en Suisse et à Genève. KPMG passe en revue les dimensions qui contribuent à l'attractivité

globale d'un centre économique. Un système démocratique, des marchés ouverts, une législation du contrat de travail flexible et la sécurité juridique, comptent parmi les facteurs entrant dans cette catégorie. La très grande capacité d'innovation de la Suisse et sa force d'attraction pour les talents sont également mises en exergue. Cette enquête relève ainsi la grande agilité dont fait preuve notre pays pour répondre aux pressions vers le changement.

Cette photographie de l'écosystème financier genevois réalisée à l'été 2020 prend toute son importance au vu de l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'économie. Une partie des entreprises suisses auront été à l'arrêt de longues semaines, voire des mois. Dans ce contexte, la solidité du secteur financier prend toute son importance dans la mise en place des mesures de politique économique décidées par la Confédération.

Entré en vigueur pendant la première vague de la pandémie, en mars 2020, sur la base d'une ordonnance de nécessité, le programme de crédits COVID-19 élaboré par la Confédération et les banques s'est achevé fin juillet 2020. Les banques participantes ont octroyé plus de 136'000 crédits COVID-19 sur l'ensemble du territoire suisse, pour un volume total de près de CHF 17 milliards. La branche a ainsi apporté une aide substantielle aux PME confrontées à des pénuries de liquidités en raison de la pandémie.

Le 19 décembre 2020, cette ordonnance de nécessité a été transposée en droit ordinaire dans la loi sur les cautionnements solidaires liés au Covid-19. Ce texte a malheureusement été combattu par un référendum sur lequel le peuple suisse sera amené à se prononcer le 13 juin 2021.

Durant l'année 2020, le secteur financier a démontré sa capacité à se mobiliser pour répondre aux besoins de l'économie et de la population suisses, en collaborant étroitement avec la Confédération, la FINMA, la BNS et le monde politique pour faire face à une crise sanitaire et économique sans précédent.

3

Conditions-cadres

1. La réglementation au temps de la pandémie du COVID-19

La pandémie du coronavirus a eu un impact direct sur la réglementation touchant le secteur bancaire et financier. Le Conseil fédéral, la BNS et la FINMA ont été amenés à intervenir dans ce contexte tendu.

Ordonnance du Conseil fédéral sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19

Le 25 mars 2020, le Gouvernement a promulgué une Ordonnance destinée à fournir aux entreprises un accès rapide et non bureaucratique aux crédits bancaires afin qu'elles puissent faire face aux frais fixes malgré des pertes de revenus considérables. Les quatre organismes de cautionnement reconnus par la Confédération étaient amenés à fournir des sûretés sous forme de cautionnements solidaires aux banques qui prêtaient de l'argent aux entreprises.

Deux procédures différentes ont été prévues pour l'octroi de ces crédits COVID-19, en fonction du montant demandé :

- crédits allant jusqu'à CHF 500'000 (Crédit COVID-19)
- crédits compris entre CHF 500'000 et CHF 20 millions (Crédit COVID-19 PLUS)

Une première enveloppe globale de CHF 20 milliards a été débloquée le 26 mars, pour être portée ensuite à CHF 40 milliards le 3 avril 2020.

Le délai pour les demandes d'octroi de crédit a expiré le 31 juillet 2020. Le volume total des fonds octroyés a atteint CHF 16,8 milliards et plus de 136'000 PME ont recouru à cette mesure.

Loi sur les cautionnements solidaires liés au Covid-19

Le Message du Conseil fédéral au sujet du projet de Loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 a été publié le 18 septembre 2020. Ce texte visait à transposer dans une loi ordinaire l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 adoptée par le Conseil fédéral le 25 mars 2020.

En décembre 2020, le Parlement a adopté cette loi, sans lui apporter de modifications majeures par rapport à l'ordonnance précitée. Il s'est borné à prolonger le délai d'amortissement, qui passe ainsi de cinq à huit ans.

Malheureusement, le référendum lancé contre ce texte a abouti et le peuple suisse devra se prononcer à ce sujet le 13 juin 2021. Il faut espérer que ce référendum sera rejeté. A défaut, la loi cesserait de

s'appliquer en septembre 2021, ce qui créerait un vide juridique qui prendrait des mois à être comblé. Un tel scénario mettrait en péril de nombreuses places de travail ainsi que l'aide d'urgence.

FINMA : assouplissements pour les assujettis dans le sillage de la crise engendrée par le Covid-19

En parallèle, la FINMA a assoupli de manière temporaire diverses règles concernant notamment le ratio d'endettement, la répartition des risques ainsi que la vérification de l'identité selon la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

FINMA : monitoring des risques 2020

Le 11 novembre 2020, la FINMA a publié son monitoring des risques 2020. L'année a été avant tout marquée par la pandémie de Covid-19 qui a mis le système financier sous forte pression. Il en résulte de nouveaux risques pour les établissements financiers helvétiques. Ainsi, pour l'Autorité de surveillance, les turbulences récurrentes observées sur le marché et le recul des liquidités qui en découle représentent un risque significatif à court terme pour les établissements financiers. En outre, la pandémie a parfois aggravé les risques déjà existants. Le risque de défauts de paiement ou de corrections sur les prêts aux entreprises et sur les emprunts d'entreprises à l'étranger vient ainsi rejoindre la liste des principaux risques identifiés par la FINMA.

Au sujet du monitoring des risques climatiques, les lecteurs sont invités à se référer au chapitre "Réglementation et finance durable" ci-dessous.

Mise en œuvre différée des standards finaux de Bâle III

Le 27 mars 2020, le "Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision (GHOS)" a décidé de reporter d'une année, à savoir au 1^{er} janvier 2023, la mise en œuvre des standards finaux de Bâle III. Le but de ce report est de permettre aux banques et aux régulateurs de répondre aux priorités immédiates liées à l'impact de la pandémie du COVID-19 sur le système bancaire.

Conditions-cadres

2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

■ Loi sur les services financiers (LSFin) et Loi sur les établissements financiers (LEFin)

Le 28 octobre 2020, la FINMA a annoncé que la phase de mise en place des conditions institutionnelles nécessaires à l'application de la LSFin et de la LEFin était terminée.

L'Autorité de surveillance a homologué les dossiers de cinq Organismes de surveillance (OS) habilités à surveiller les gestionnaires de fortune indépendants et les trustees. Ces derniers ont jusqu'à fin 2022 pour obtenir une autorisation de la FINMA, ce qui implique leur affiliation à un OS. On peut préciser qu'au 30 juin 2020, 1'934 gestionnaires de fortune et 272 trustees s'étaient déclarés intéressés à obtenir une autorisation.

La FINMA a également validé les candidatures de trois Organes d'enregistrement pour les conseillers à la clientèle. Ces organes sont appelés à vérifier si les conseiller.ère.s enregistré.e.s disposent des formations et des perfectionnements requis.

Par ailleurs, deux Organes de contrôle sont à la disposition des acteurs du marché pour la vérification préalable des prospectus.

Enfin, le Département fédéral des finances (DFF) a reconnu quatre organes de médiation, étant précisé que l'Ombudsman de l'ASB demeure réservé à ses membres.



■ Garantie des dépôts - Droit de l'insolvabilité - Ségrégation des titres intermédiés

Le 16 juin 2020, le Conseil fédéral a adopté le Message concernant une révision partielle de la loi sur les banques, faisant suite à une procédure de consultation menée entre mars et juin 2019.

Le cœur de ce projet concerne la garantie des dépôts. Il prévoit que le délai fixé à esquisse pour verser les fonds au liquidateur passera de 20 à 7 jours. Un autre délai de 7 jours s'appliquera au versement par le liquidateur du montant garanti aux déposants. Le mode de financement sera également modifié. En effet, au lieu des liquidités supplémentaires requises actuellement, les banques devront détenir en permanence, auprès d'un sous-dépositaire sûr, des titres de haute qualité aisément réalisables ou des espèces en francs suisses d'un montant correspondant à la

moitié des contributions auxquelles elles sont tenues. Enfin, l'engagement maximal correspondra à 1,6% du total des dépôts garantis, mais à au moins CHF 6 milliards.

La réforme en question porte également sur deux autres domaines, à savoir, d'une part, le droit de l'insolvabilité en lien avec les plans d'assainissement et, d'autre part, l'obligation pour les banques de détenir séparément les titres des client.e.s et leurs propres titres (ségrégation).

Le Conseil national a approuvé ce projet lors de sa session de mars 2021. Le Conseil des Etats sera amené à se prononcer lors de la session d'été 2021. En cas d'adoption par les deux Chambres, l'entrée en vigueur pourra intervenir au plus tôt en 2022.

■ Loi sur l'organisation de la Poste (LOP)

Le 5 juin 2020, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation portant sur une révision partielle de la LOP. Le but de la réforme est d'autoriser PostFinance à octroyer des hypothèques et d'autres formes de crédit. Il est également prévu de privatiser partiellement PostFinance.

Dans les rangs de la droite et des milieux économiques, y compris au sein de l'ASB, les arguments principaux en défaveur du projet sont les suivants :

- La question de fond est celle de savoir comment financer ce service universel. La réponse doit être trouvée dans le budget de la Confédération et non pas en faisant intervenir une entreprise étatique sur des marchés privés.
- Le fait d'imposer un nouvel acteur paraétatique dans un marché déjà hautement concurrentiel n'apporterait aucune amélioration. Dans un marché tel que celui de

l'immobilier et des hypothèques, la connaissance du terrain est importante. A défaut, la prise de risque peut s'avérer démesurée. Or, la Poste n'a aujourd'hui aucune expérience ni compétence opérationnelle en matière de crédits.

- Enfin, on assisterait à une distorsion de concurrence sur le marché romand où, contrairement à PostFinance, la BCGE et la BCV ne bénéficient plus de la garantie de l'Etat.

Le 20 janvier 2021, le Conseil fédéral a annoncé que pour tenir compte des critiques exprimées lors de la procédure de consultation, il entendait procéder à une privatisation majoritaire de PostFinance. Cette décision a provoqué une levée de boucliers de la gauche et des syndicats.

■ La réglementation face à l'évolution technologique

Technologie des registres distribués (TRD)

Le 25 septembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté à l'unanimité la Loi sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués. Ce texte est conçu comme un acte modificateur unique qui comporte des adaptations à neuf lois fédérales touchant aussi bien le droit civil que le droit des marchés financiers.

Il s'agit d'adapter le droit des papiers-valeurs afin de doter d'une base légale le négoce des droits au moyen de registres électroniques. Cela implique une modification du droit des titres intermédiés afin de préciser le lien avec la nouvelle catégorie de titres. La loi règle aussi la question de la revendication des cryptoactifs en cas de faillite.

En octobre 2020, le Département fédéral des finances (DFF) a lancé une procédure de consultation courant jusqu'au 2 février 2021 au sujet de l'Ordonnance destinée à transposer concrètement les modifications contenues dans la Loi précitée.

Loi sur l'identité électronique

Fin septembre 2019, les Chambres fédérales ont adopté en vote final la Loi sur l'identité électronique. Le principe du partage des tâches entre l'Etat et les fournisseurs privés a été retenu : une "e-ID" pourra être fournie par des entreprises privées, qui seront cependant autorisées et contrôlées par une commission indépendante. La Confédération ne sera appelée à intervenir que si le secteur privé ne garantit pas un système sûr. Son rôle est donc subsidiaire.

Cette loi a été attaquée par référendum et soumise au peuple le 7 mars 2021. Les citoyennes et les citoyens ont refusé ce texte à 64,4 %. Tous les cantons s'y sont opposés.

Le 10 mars 2021, les partis représentés au Parlement ont déposé une motion intitulée : "A l'Etat de mettre en place une identification électronique fiable". Elle demande que l'Etat propose une e-ID permettant de s'identifier pour des services en ligne fournis par des autorités et des acteurs privés.

■ Protection des données

Lors de la session d'automne 2020, les Chambres fédérales ont adopté en vote final la révision totale de la LPD, après avoir levé la dernière divergence qui portait sur la notion de profilage à risque élevé.

Les milieux économiques ont salué cette décision. Ils ont toujours insisté sur l'importance de calquer le droit suisse aux règles européennes ancrées dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de se garder de tout "Swiss Finish". L'UE doit encore se déterminer au sujet de la reconnaissance de l'adéquation du droit suisse en la matière. Cette décision, qui devait tomber en mai 2020, a été repoussée à plus tard.



Concernant la protection des données, les milieux économiques ont toujours insisté sur l'importance de calquer le droit suisse aux règles européennes et de se garder de tout Swiss Finish

■ Réglementation et finance durable

Plan d'action de l'UE pour le développement de la finance durable

Le 8 mars 2018, la Commission européenne a publié son plan d'action pour le développement de la finance durable. Les objectifs visés sont la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable, l'intégration de la durabilité dans la gestion des risques et la favorisation de la transparence et des investissements durables.

Le groupe d'experts techniques mis sur pied par la Commission a rendu le 9 mars 2020 son rapport sur la taxonomie européenne, qui doit permettre aux investisseurs de savoir quelles activités sont considérées comme durables sur le plan environnemental. Le 21 avril 2021, la Commission a publié un paquet de mesures destinées à concrétiser ces objectifs dans le domaine.

Par ailleurs, les intermédiaires financiers helvétiques et, en particulier les Asset Managers, ont dû procéder à un travail considérable jusqu'au 10 mars 2021 pour classer leurs produits en application des règles de publication en matière de durabilité contenues dans la "EU Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR). Ces dispositions s'appliquent à tous les produits financiers destinés aux investisseurs finaux résidents dans l'UE.

Rapport et Lignes directrices du Conseil fédéral

Le 26 juin 2020, le Conseil fédéral a publié un Rapport et des Lignes directrices concernant le développement durable dans le secteur financier. Il exprime une ambition partagée par la branche de faire de la Suisse "l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables". Le Gouvernement fixe donc un cadre général dont la concrétisation est laissée aux acteurs de la branche, en application du principe de la subsidiarité.

Le 11 décembre 2020, le Gouvernement a adopté des mesures concrètes pour améliorer la transparence, renforcer l'analyse des risques et développer l'engagement de la Suisse sur le plan international. Par ailleurs, il a communiqué le 12 janvier 2021 que toutes les entreprises suisses devront fournir des informations financières sur leurs risques climatiques selon le standard TCFD ("Task Force on Climate-related Financial Disclosures").

Rapport de la FINMA sur le monitoring des risques climatiques

Pour rappel, le 10 décembre 2019, la FINMA a publié son 1^{er} rapport sur le monitoring des risques. Parmi les risques à long terme, l'autorité de surveillance identifie en particulier les risques climatiques. A son avis, ces risques peuvent être répartis en deux catégories : risques physiques et risques de transition. Les risques physiques concernent la menace d'une hausse des sinistres et des coûts pour l'économie suite à des catastrophes naturelles et aux variations graduelles du climat. Les risques de transition résultent des mesures prises au niveau de la politique environnementale ou des percées technologiques disruptives.

Le 26 juin 2020, dans la foulée du Rapport du Conseil fédéral, la FINMA a précisé les divers aspects de son champ d'action en lien avec la gestion des risques climatiques, la protection contre les risques d'écoblanchiment et la publication des risques financiers liés au climat.

Publications de l'ASB, de la SFAMA et de SSF

Le 4 juin 2020, l'Association suisse des banquiers (ASB) a diffusé une brochure intitulée "Finance durable : la Suisse pionnière, se positionne en pôle international de premier plan". Elle a aussi publié un "Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés".

Le 16 juin 2020, la Swiss Funds and Asset Management Association (SFAMA) et Swiss Sustainable Finance (SSF) ont conjointement rendu public un document intitulé "Asset Management durable : les messages essentiels et les recommandations de la SFAMA et de SSF".

 **La place financière suisse joue un rôle de leader à l'échelon international et favorise le développement de la finance durable**

Loi sur le CO₂

Le 23 septembre 2020, les Chambres fédérales ont finalisé la nouvelle loi sur le CO₂ qui introduit de nombreuses incitations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris signé en 2015. Trois quarts des réductions de CO₂ devront être réalisées en Suisse, le reste à l'étranger.

Outre la taxe sur les vols en jet privés, la réforme introduit une taxe sur les billets d'avion de ligne. A cela s'ajoute une augmentation du prix du mazout et de l'essence. La loi prévoit encore la création du Fonds pour le climat dont le but sera d'encourager les mesures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

La FINMA et la BNS devront mesurer périodiquement les risques financiers résultant du changement climatique. La nouvelle loi ne prévoit pas d'autres obligations pour les établissements bancaires et financiers.

Le référendum lancé contre cette loi a abouti et la votation a été fixée au 13 juin 2021. L'ASB, economiesuisse et la Fondation Genève Place Financière (FGPF) se sont d'ores et déjà prononcées en faveur de ce texte.

■ Législation européenne : Directive AIFM

En août 2020, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA en anglais) s'est adressée à la Commission européenne pour lui faire des propositions dans le cadre de la révision de la directive AIFM ("Alternative Investment Fund Managers"). Ces suggestions portent notamment sur la limitation de la délégation, la clarification de la notion de "reverse sollicitation" ou encore l'harmonisation de la surveillance des entités des pays tiers. Une consultation portant sur cette directive a été menée entre le 22 octobre 2020 et le 29 janvier 2021.

Ce texte revêt une importance considérable pour la place financière suisse, dans la mesure où elle ne s'applique pas uniquement au sein de l'Union européenne (UE), mais aussi aux gérants de fonds situés hors de l'UE. Une restriction trop rigoureuse des possibilités de délégation à des gérants domiciliés dans des États tiers n'est évidemment pas souhaitable.

■ Initiative pour des multinationales responsables

Le 29 novembre 2020, les citoyens suisses se sont prononcés sur l'initiative populaire "entreprises responsables" qui exigeait que les entreprises suisses respectent les droits humains et les standards environnementaux dans leurs activités à l'étranger. Ce texte a été accepté à une courte majorité de 50,7% par le peuple. En revanche, une majorité des cantons l'a rejeté. La double majorité étant requise pour les initiatives, ce résultat a conduit au rejet de l'initiative.

Pour les milieux économiques, dont la Fondation Genève Place Financière (FGPF), le texte de l'initiative allait beaucoup trop loin puisqu'il concernait toutes les entreprises basées en Suisse, et, notamment, les très nombreuses PME exportatrices qui font la force de notre tissu économique. A cela s'ajoute que l'initiative étendait de manière disproportionnée la responsabilité des entreprises

helvétiques et prévoyait un renversement du fardeau de la preuve. Enfin, les tribunaux suisses auraient été appelés à trancher ces litiges en application du droit suisse, même si les faits reprochés s'étaient déroulés à l'étranger, à l'autre bout du monde.

Il faut aussi rappeler qu'en juin 2020, le Parlement fédéral a adopté un contre-projet indirect qui entrera en vigueur suite au rejet de l'initiative. Ce texte prévoit des obligations de transparence dans toutes les relations d'affaires et des devoirs de diligence spécifiques supplémentaires en lien avec le commerce de certains métaux, dont l'or.

Le 14 avril 2021, le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 14 juillet 2021 les dispositions d'exécution du contre-projet indirect.

■ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Troisième rapport de suivi renforcé de la Suisse par le GAFI

Suite à la publication du rapport de suivi renforcé du GAFI en janvier 2020, la Suisse a poursuivi la concrétisation des mesures visant à combler certaines lacunes, étant précisé que notre pays est considéré comme "conforme" ou "largement conforme" pour la grande majorité des 40 Recommandations. Il n'est jugé "partiellement conforme" que pour 5 Recommandations.

Renforcement de la lutte contre le terrorisme

En septembre 2020, le Parlement fédéral a adopté deux trains de mesures pour renforcer la lutte contre le terrorisme.

D'une part, il s'agit de nouvelles dispositions pénales (art. 260 ter et 260 sexies du Code pénal suisse) qui répriment le recrutement, la formation et le voyage en vue d'actes terroristes, ainsi que les activités de financement connexe. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions au 1^{er} juillet 2021.

Le deuxième volet cible les individus représentant une menace, mais ne pouvant faire l'objet d'une procédure pénale. Ces personnes pourront faire face à des interdictions de périmètre et des obligations de présence à un poste de police à des horaires déterminés. Il sera possible d'assigner à résidence des personnes potentiellement dangereuses.

Cet aspect, ancré dans la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme, a été attaqué par référendum et sera soumis au peuple le 13 juin 2021. Certains considèrent ces règles comme une atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés personnelles.

Modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

A l'issue d'un processus parlementaire riche en rebondissements, les Chambres fédérales ont finalement voté en mars 2021 la révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

La réforme contient notamment les éléments suivants :

- Le droit de communiquer sera maintenu. La distinction entre le droit et l'obligation de communiquer sera précisée par voie d'ordonnance.
- Les intermédiaires financiers pourront mettre fin à une relation d'affaires s'ils ne reçoivent pas de réponse dans un délai de 40 jours après avoir transmis une communication au MROS.
- Enfin, le projet prévoit la clarification des règles de vérification de l'identité des ayants droit économiques et d'actualisation des clients. Ce dernier point ne fait que codifier la pratique des intermédiaires financiers helvétiques. Il est cependant essentiel pour assurer la conformité de la Suisse avec la Recommandation 10 du GAFI.

En revanche, le Parlement a refusé de soumettre à des nouvelles obligations de diligence les personnes fournissant des prestations en lien avec des sociétés ou des trusts (conseillers.ère.s). Elles auraient été soumises à la LBA dès qu'elles interviendraient dans la création ou l'administration de sociétés de domicile ou de trusts, au lieu de ne l'être que si elles transfèrent des valeurs patrimoniales.

Les Chambres fédérales ont également refusé de réduire le seuil des obligations de diligence de CHF 100'000.- à CHF 15'000.- pour les transactions en espèce des négociants en métaux précieux et pierres précieuses.

Conditions-cadres

3. Pour une fiscalité attractive



Une réforme des impôts indirects insufflera une dynamique propice au développement de nouvelles activités

■ En Suisse

Réforme de la loi sur l'impôt anticipé

Pour rappel, le Conseil fédéral a mené une procédure de consultation jusqu'au mois de juillet 2020 au sujet d'un projet de réforme de l'impôt anticipé. Le but de cette démarche est de renforcer le marché suisse des capitaux et d'étendre la fonction de garantie de cet impôt au niveau national.

La proposition de réforme comporte deux éléments clés :

- Exonération de l'impôt anticipé sur les placements suisses portant intérêts effectués par des personnes morales domiciliées en Suisse et des investisseurs étrangers.
- Extension de l'impôt anticipé aux intérêts perçus par des personnes physiques domiciliées en Suisse sur des titres étrangers, y compris sur les placements indirects.

La concrétisation de ces deux aspects centraux implique l'intervention des agents payeurs, à savoir principalement les banques, qui elles seules savent si les détenteurs des comptes sont des résidents suisses ou étrangers.

La Place financière a salué l'aspect de la réforme liée à l'exonération des placements suisses portant intérêt. Elle s'est en revanche déclarée défavorable à l'extension du rôle de garantie de cet impôt et a relevé que les coûts de mise en place de ce nouveau système seraient très élevés.

Compte tenu des critiques exprimées lors de la consultation, le Conseil fédéral a décidé de modifier son projet. Il a publié son Message le 15 avril 2021. La réforme prévoit désormais de maintenir l'impôt anticipé sur les intérêts des avoirs bancaires des personnes physiques en Suisse, mais de le supprimer sur tous les autres intérêts pour tous les investisseurs. Par ailleurs, le Gouvernement a renoncé à renforcer la fonction de garantie. Il relève que pour réellement atteindre ce but, il faudrait soit instaurer un nouveau système de déduction complexe, soit limiter le secret bancaire en matière fiscale.

Droit de timbre

Pour rappel, fin 2009 déjà, le groupe PLR avait déposé une initiative pour abolir les droits de timbre par étape. Les débats parlementaires ont été suspendus, notamment en raison de la priorité donnée à la Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA).

Cette initiative parlementaire a été par la suite divisée en deux projets. Le premier porte sur l'abolition du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Cette suppression est soutenue par le Conseil fédéral afin de restaurer la neutralité du financement et d'aider les entreprises suisses à absorber les pertes dues à la pandémie de Covid-19. Le 17 décembre 2020, le Conseil national a décidé de ne pas suspendre ses travaux à ce sujet. Le Conseil des Etats se prononcera sur ce point lors de la session d'été 2021.

Le deuxième volet concerne l'abolition du droit de timbre de négociation et du droit de timbre sur les primes d'assurances. Dans son avis du 18 novembre 2020, le Conseil fédéral propose de ne pas entrer en matière sur ce projet, compte tenu de ses incidences financières estimées à près de CHF 2 milliards. Le 16 décembre 2020, le Conseil national a décidé de reporter le débat sur ce projet à une date ultérieure, afin de mener la discussion en parallèle avec celle touchant la réforme de l'impôt anticipé.

Dans son Message du 21 avril 2021 relatif à la réforme de l'impôt anticipé (voir ci-dessus), le Conseil fédéral a proposé d'abroger le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses, ce qui constitue un premier pas encourageant, mais insuffisant.

Initiative populaire "Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital (Initiative 99 %)"

Cette initiative, déposée par la Jeunesse socialiste, entend imposer à 150% les parts du revenu du capital dépassant un montant défini. Le texte ne précise pas ce qu'il faut entendre par "parts du revenu du capital". Selon les initiants, cela porterait sur les intérêts (y compris les loyers), les dividendes et les gains en capital. En clair, l'initiative mettrait fin à l'imposition partielle des dividendes et introduirait un impôt sur les gains en capitaux privés.

Selon les initiants, des exceptions seraient prévues uniquement pour la valeur locative et les rentes des deuxième et troisième piliers, mais le texte de l'initiative ne les mentionne pas expressément. Le texte ne dit rien non plus sur le seuil à fixer.

Suivant l'avis du Gouvernement, les deux Chambres ont rejeté cette initiative à une large majorité, sans lui opposer de contre-projet.

■ Au plan international



Mise en œuvre par la Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements (EAR)

En février 2021, 115 Etats et territoires avaient pris l'engagement de mettre en œuvre le standard de l'OCDE pour l'échange automatique de renseignements (EAR). Dans son rapport publié fin 2020, cette organisation avait annoncé qu'en 2019, près de 100 juridictions avaient échangé des informations sur 84 millions de comptes portant sur près de 10'000 milliards d'euros.

En septembre 2020, la Suisse a envoyé des renseignements sur plus de 3 millions de comptes à 86 Etats. Elle en a reçu presque autant. Précisons enfin que début 2021, la Confédération avait activé l'EAR avec 102 juridictions.

Imposition des prestations de services numériques

Pour faire suite à sa feuille de route de mai 2019, l'OCDE a publié en octobre 2020 de nouveaux documents qui abordent les deux volets destinés à résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie :

- Le premier propose de redistribuer partiellement les droits d'imposition des bénéficiaires en les transférant des pays de production vers les juridictions de marché (1^{er} pilier)
- Le second vise à instaurer un taux d'imposition minimum mondial sur les bénéfices des entreprises (2^{ème} pilier).

L'OCDE tablait sur une solution rapide par le biais d'une "approche unifiée", en 2020 déjà. Toutefois, la pandémie et la campagne pour les élections présidentielles américaines a ralenti le rythme des négociations. L'OCDE évoque maintenant une échéance à mi-2021. A défaut d'un accord en bonne et due forme, les Etats membres ont adopté un rapport qui définit le cadre global de cette réforme. Concernant le taux imposition minimum, on parle de 12,5%. L'OCDE a ouvert une consultation publique jusqu'au 14 décembre 2020 sur ces propositions.

En avril 2021, l'Administration Biden a proposé d'instaurer un taux d'imposition minimal au niveau mondial pour les entreprises. Cela pourrait contribuer à faire aboutir les négociations au sein de l'OCDE lors du sommet de Rome en octobre 2021.

Dans ce contexte, on relèvera qu'en septembre 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a refusé de donner suite à l'Initiative parlementaire visant à introduire une taxation du chiffre d'affaires effectué en Suisse par les géants d'Internet lorsque les bénéficiaires réalisés en Suisse n'y sont manifestement pas imposés. La Commission a notamment estimé qu'au vu des discussions internationales en cours, une décision unilatérale de la Suisse pénaliserait son attractivité fiscale.

Fin 2020, le groupe socialiste a déposé une motion devant chacune des Chambres pour demander au Conseil fédéral d'élaborer un projet destiné à imposer l'économie numérique dans l'hypothèse où les négociations à l'OCDE n'aboutissaient pas d'ici juin 2021. Au printemps 2021, le Conseil des Etats a renvoyé cette motion en commission.

Conditions-cadres

4. Relations avec l'Union européenne

■ Accord institutionnel avec l'UE

Pour rappel, en juin 2019, le Conseil fédéral a indiqué qu'il n'entendait pas signer en l'état l'Accord institutionnel et qu'il avait adressé un courrier à la Commission européenne dans le but d'obtenir des clarifications sur les trois points suivants : le domaine de la protection salariale, l'interdiction des aides d'Etat et la Directive sur la citoyenneté de l'UE.

Le 28 septembre 2020, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a appelé le Conseil fédéral à avancer rapidement dans la conclusion de cet accord. Peu après, le 13 octobre 2020, le Conseil fédéral a remplacé le Secrétaire d'Etat Roberto Balzaretto par Mme Livia Leu en qualité de négociatrice en cheffe avec l'UE. Par la même occasion, le Gouvernement a annoncé, suite à la votation sur l'Initiative de limitation, la reprise des discussions avec Bruxelles sur le règlement des points encore en suspens.

Malheureusement, la rencontre du 23 avril 2021 à Bruxelles entre le Président de la Confédération, Guy Parmelin, et la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, n'a pas permis de débloquer la situation. Le 26 mai 2021, la FGPF a pris acte avec regret de la décision du Conseil fédéral de ne pas signer cet Accord. Pour l'avenir, il est essentiel de stabiliser les relations bilatérales avec l'UE, mais aussi de les développer, en lien notamment avec l'accès au marché pour les services financiers

Il est essentiel de stabiliser les relations bilatérales avec l'UE, mais aussi de les développer

■ Initiative contre les Bilatérales

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a rejeté à une nette majorité de 61,7% l'Initiative de l'UDC "pour une immigration modérée (initiative de limitation)". Ce texte demandait de dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. En raison de la clause guillotinière, cette initiative menaçait non seulement la libre circulation des personnes mais tout le dispositif des Bilatérales I.



■ Conséquences du Brexit pour la Suisse

Après de nombreux rebondissements, l'UE et le Royaume-Uni sont parvenus in extremis à un accord de commerce et de coopération le 24 décembre 2020. Ce traité prévoit certes l'abolition des droits de douane, mais réinstalle à compter du 1^{er} janvier 2021 les contrôles aux frontières avec des déclarations d'importation et d'exportation pour les deux parties. Par ailleurs, le traité ne porte pas sur les questions des services financiers qui doivent faire l'objet de négociations séparées. Au printemps 2021, un protocole d'accord aurait été conclu, mais pas encore signé, sur ce thème. Ce document ne semble pas avoir beaucoup de contenu, au-delà de la création d'un forum de discussion, notamment pour régler les questions d'équivalence. Pour la place financière anglaise, cela signifie en l'état que les banques et les intermédiaires financiers de la City ont perdu

leur passeport européen, qui leur permettait de proposer leurs services aux client.e.s de l'UE sans restriction depuis Londres.

Dans le cadre d'une stratégie intitulée "Mind the Gap", la Suisse a conclu une série d'accords avec le Royaume-Uni pour maintenir le statu quo en termes de relations bilatérales avec ce partenaire économique important. Par ailleurs, les deux pays ont exprimé l'intention de renforcer leurs relations financières sur la base du concept de "mutual recognition". Le but est d'assurer un accès au marché réciproque, qui permette d'offrir des services transfrontaliers sans entrave. Dans cette perspective, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé une déclaration commune le 30 juin 2020. L'objectif est de finaliser le texte de l'accord d'ici fin 2021, pour le conclure formellement en 2022.



4

Communication & promotion

■ Relations avec les médias

Le 6 octobre 2020, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Cet événement a bénéficié d'un large écho médiatique. Trois thèmes ont suscité l'intérêt des journalistes : l'impact de la pandémie Covid-19 sur la Place financière (cf. p. 7); l'engagement croissant des acteurs financiers dans le domaine de la finance durable (cf. p. 17); les résultats de l'enquête conjoncturelle 2020-2021 (cf. p. 5) et en particulier l'augmentation des apports nets de fonds au premier semestre 2020.

Ces sujets ont été présentés par Yves Mirabaud (Président), Laurent Ramsey (Vice-Président) et Edouard Cuendet (Directeur). En matière de finance durable, les synergies entre la FGPF et l'Association Suisse des Banquiers (ASB) ont été concrétisées par la prise de parole d'Alexandre

Roch, représentant de l'ASB à Genève. En effet, l'association faitière a ouvert une antenne genevoise en juin 2020. Elle est hébergée par la FGPF et se consacre prioritairement à la finance durable.

Un message commun a sous-tendu ces quatre interventions. Le secteur bancaire demeure un pilier solide de l'économie et contribue de manière déterminante au PIB cantonal genevois (13%). Ceci est d'autant plus remarquable que les incertitudes sont nombreuses quant à la durée de la crise liée à la pandémie du coronavirus. Aujourd'hui, plus que jamais, des mesures doivent être prises afin de renforcer l'attractivité de la Place financière et maintenir les emplois.

Dans ce contexte, la nécessité d'une transition vers une économie plus résiliente et durable est unanimement reconnue au sein de la Place, d'autant plus que Genève occupe une position unique dans la finance durable.

■ L'après-crise de la Place financière genevoise sera verte", Bilan, 8 octobre 2020



■ Sondage d'opinion 2021 sur les questions bancaires actuelles

L'Association Suisse des Banquiers (ASB) a publié son étude bisannuelle sur l'image des banques en Suisse et les questions bancaires actuelles au mois de mai 2021. Cette enquête réalisée par l'institut de recherche gfs.bern constitue une analyse unique de l'opinion publique sur le secteur bancaire.

Il en ressort que 75 % des Suisse.sse.s ont une opinion positive ou très positive des banques suisses. Ce pourcentage n'a jamais été aussi élevé durant les 20 dernières années. A cela s'ajoute que 90 % des personnes sondées ont une opinion favorable de leur banque de référence. Parmi les qualités retenues en faveur des établissements bancaires, on retiendra la crédibilité, la fiabilité et la compétence des collaboratrices et des collaborateurs.



■ Finance durable

Pour la Place financière, la priorité consiste à réorienter les flux de capitaux de manière à atteindre les objectifs de développement durable fixés dans l'Accord de Paris sur le climat ou dans l'Agenda 2030 de l'ONU.

Dans cette optique, les acteurs bancaires et financiers ont largement intégré les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans toutes leurs activités, de l'investissement au marché des capitaux en passant par les crédits.

Les chiffres publiés en juin 2020 par Swiss Sustainable Finance (SFF) démontrent que la progression des placements durables ne faiblit pas. Ils ont progressé de 31 % en 2020 pour atteindre CHF 1'520 milliards. De plus, selon le sondage d'opinion 2021 de l'ASB ci-dessus, environ deux tiers des Suisse.sse.s considèrent que les banques s'engagent activement en faveur de la protection de l'environnement.

L'implication des intermédiaires financiers est certes nécessaire à l'allocation des actifs de manière durable. Elle n'est toutefois pas suffisante. Les investisseurs sont appelés à s'impliquer activement dans cette démarche concertée. En effet, les banques, assets managers et gérants indépendants agissent pour le compte de leurs client.e.s, conformément à leurs instructions. Ces dernier.e.s, qu'ils.elles soient des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels (caisses de pension), doivent pouvoir prendre leurs décisions de placements en toute connaissance de cause. Il convient de leur soumettre des informations adéquates sur le profil ESG des produits offerts. En fin de compte, ce sont eux.elles qui tranchent !

Les structures faitières de l'économie, tout comme le monde politique et les autorités ont aussi leur rôle à jouer dans l'orientation des flux financiers. Il leur revient en particulier de fixer le cadre légal et réglementaire pour accompagner la transition. Conformément à la tradition libérale qui caractérise la Confédération, ces règles doivent être incitatives et non pas coercitives.

Il est frappant de constater qu'en l'espace de 15 jours, en juin 2020, les associations qui chapeautent la Place financière ont publié des textes importants pour positionner la Suisse en tant que pôle international incontournable (cf. p. 10).

Le cadre fiscal helvétique doit également évoluer afin de renforcer l'attractivité de Genève et de la Suisse comme place d'émission et de négoce d'obligations vertes (les fameux "green bonds" (cf. p. 12).

Enfin, la Loi sur le CO₂ (cf. p. 10) s'inscrit parfaitement dans ce paysage incitatif. Ce texte mise sur une combinaison d'incitations financières, d'investissements, d'innovations et de nouvelles technologies. La loi offre à toutes les entreprises la possibilité de concilier efficacité économique et protection du climat. Le Fonds pour le climat prévu par la loi illustre la réorientation des flux de capitaux vers davantage de durabilité.

■ ■ Finance durable :
tous les chemins mènent à Genève

Building Bridges

Genève se profile comme leader de la finance durable au niveau mondial. Son écosystème unique se mobilisera du 29 novembre au 2 décembre 2021 pour la seconde édition de la "Building Bridges Week". Comme son nom l'indique, cet événement de grande ampleur vise à créer des ponts entre la Place financière et la communauté internationale, dans le but en particulier d'accélérer le financement des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD).

Cette initiative réunira l'industrie financière, la Genève internationale, les autorités fédérales, cantonales et communales autour de thèmes centraux comme l'accès aux données, leur mesurabilité, leur qualité ainsi que le cadre légal et réglementaire. Une telle démarche doit permettre de classer les produits financiers de manière standardisée en fonction de critères ESG et de combattre ainsi le "greenwashing". Il sera aussi question des obstacles qui freinent les connexions entre les investisseurs à la recherche de placements durables et les projets demandeurs de capitaux. Enfin, les possibilités de synergies entre l'univers de la finance, celui du développement et celui de la technologie seront explorées afin de faire émerger des innovations durables.



5

Formation

■ Favoriser l'excellence

L'une des clés du succès de la place financière genevoise réside dans sa capacité à s'entourer des meilleurs talents. La finance représente un secteur d'activité essentiel pour le marché du travail et pour l'économie genevoise puisqu'elle génère plus de 35'000 emplois et contribue à hauteur de 13 % du PIB cantonal. Derrière ses chiffres se trouvent des collaboratrices et des collaborateurs qui ont accumulé un savoir-faire exceptionnel. Selon le sondage de l'Association suisse des banquiers (ASB) paru en mai 2021 (cf. p. 17), 95 % des Suissesses et des Suisses jugent le personnel bancaire compétent. Et 93 % des personnes interrogées considèrent que la formation dans le secteur bancaire helvétique distingue la Place financière de ses concurrentes étrangères.

La crise liée à la pandémie du coronavirus a accentué cette tendance, en particulier dans les domaines de l'innovation technologique. Durant l'année 2020, la place financière suisse a su plus qu'aucune autre au monde se mobiliser et délivrer en temps et en heure l'aide dont avaient cruellement besoin les PME. D'autres pays et centres financiers n'en ont pas eu la capacité ou ont pris des engagements qui tardent à se muer en actions concrètes. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de toutes les ressources humaines disponibles, simultanément à la mise en place du télétravail. Au printemps 2020, le travail du week-end a été introduit afin de gérer l'afflux massif de requêtes pour des crédits Covid-19. A Genève, les établissements bancaires ont répondu présents pour donner suite aux demandes de leurs entreprises clientes. Ce système décentralisé, propre au fédéralisme, a facilité les démarches car les banques de proximité connaissent déjà leurs contreparties et peuvent ainsi répondre au mieux à leurs attentes, sans formalisme ni perte de temps.

Cette opération Covid-19 a permis de tordre le cou à un vieux mythe selon lequel le système bancaire suisse serait victime

d'obsolescence technologique. L'étude "Digital Pulse Check 4.0", réalisée en janvier 2021 par le Swiss Finance Institute (SFI), démontre d'ailleurs que la plupart des institutions bancaires numérisent progressivement leurs services existants ou les repensent du point de vu de leurs client.e.s. L'excellence des collaboratrices et des collaborateurs, qui ont prouvé leur adaptabilité face à la crise du Covid-19, jouera un rôle décisif dans cette stratégie. Ces compétences doivent être cultivées grâce à une mise à jour permanente des connaissances afin de répondre aux attentes de la clientèle, que ce soit dans la gestion de fortune privée et institutionnelle ou la banque commerciale et de détail.

La relève doit aussi faire l'objet d'une attention particulière, en s'assurant qu'elle acquière les compétences nécessaires aux métiers du futur. Enfin, le secteur bancaire ne pourra demeurer attractif qu'en intégrant les préoccupations de la jeune génération, liées notamment à la finance durable (cf. p. 17) dans ses différents modèles d'affaires.

Dans ce contexte, la formation intervient à tous les stades. Elle touche aussi bien l'apprentissage et la formation continue que le domaine universitaire.



La formation est la garante du savoir-faire de la Place financière

Formation universitaire : excellence et spécialisation

Selon l'association "Employeurs Banques", les exigences posées au personnel bancaire en matière de formation évoluent graduellement au sein des profils professionnels, mais aussi entre les niveaux de formation, afin de répondre aux nombreux défis réglementaires, technologiques et dans le domaine de la durabilité. On observe ainsi qu'en 10 ans, le niveau de formation du personnel bancaire a augmenté. En 2009, 34 % des collaboratrices et des collaborateurs bancaires débutaient leur carrière bancaire à l'issue de la formation professionnelle de base, loin devant celles et ceux au bénéfice d'un diplôme universitaire (27 %). En 2019, cette proportion s'est inversée avec 42 % en possession d'un diplôme universitaire et 24 % d'un CFC. Or, ce renversement de tendance n'a pas été observé pour les

autres secteurs économiques pour lesquels la formation professionnelle de base demeure la plus importante.

Afin de garantir le niveau d'excellence de la formation universitaire, les métiers de demain doivent y trouver une place de choix. Ceci est d'autant plus vrai en ce qui concerne la finance durable, domaine qui séduit la jeune génération. En effet, la génération Z, âgée entre 18 et 25 ans, montre un intérêt marqué à étudier et à travailler dans un secteur lié à la durabilité. Le CAS (Certificate of Advanced Studies) en finance durable de la Haute école de gestion de Genève ainsi que le Certificat en investissement durable de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) contribuent à ce dynamisme.

Formation continue : certification et employabilité

Dans un contexte où l'évolution du monde du travail s'avère de plus en plus rapide, l'employabilité constitue désormais le maître mot. La capacité de chacun.e à trouver un emploi, puis à le conserver est en effet cruciale. Et contrairement aux idées reçues, l'employabilité ne se travaille pas uniquement durant le parcours scolaire, mais surtout par le biais de la formation continue. Se former tout au long de sa vie professionnelle permet notamment d'être mieux préparé aux nouvelles vagues réglementaires ou aux innovations technologiques. La certification est devenue un "benchmark" permettant aux employé.e.s de mieux se positionner sur le marché de l'emploi.

Le sondage réalisé en mai 2021 par l'Association Suisse des Banquiers (ASB) (cf. p. 17) souligne que la formation continue constitue également la condition sine qua non du succès digital de la Place financière pour la grande majorité des Suissesses et des Suisses. A Genève, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) (voir encadré) délivre un

"Certificat en digital finance" et l'Université de Genève a développé en janvier 2020 le "Fintech Executive Education Program". Le domaine du droit n'est pas en reste puisque le Centre de droit bancaire et financier a mis en place un CAS en Droit de la finance digitale.

Avec environ un quart du personnel bancaire en Suisse actif dans la gestion de fortune, le "Wealth Management" demeure au centre des préoccupations. La fonction de conseiller.ère à la clientèle fait l'objet d'une attention particulière et bénéficie de la certification SAQ CWMA ("Certified Wealth Management Advisor") depuis 2017. Au 31 décembre 2020, 7'085 conseiller.ère.s à la clientèle en gestion de fortune ont été certifié.e.s CWMA en Suisse, dont environ 2'800 en Suisse Romande. Durant la même période, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB), qui fait partie des prestataires accrédités à Genève, a octroyé 446 certificats SAQ CWMA et 564 candidat.e.s sont en cours de certification.



■ Choisir un métier

A l'aube de leur entrée dans le secondaire II, les élèves doivent faire un choix quant à leur future formation. Afin qu'ils.elles puissent appréhender ce moment clé avec toutes les cartes en main, la FGPF s'est investie dans des partenariats publics-privés pour présenter à ce jeune public la variété des métiers de la banque, mais également les différents cursus pour les atteindre.

Formation de base : un modèle gagnant

Affichant un taux d'insertion réussie dans le monde du travail très élevé, la filière de l'apprentissage contribue largement au succès de l'économie suisse et doit être valorisée. La dernière enquête d' "Employeurs Banques" confirme que le système dual de formation, plus proche de la pratique, reste l'un des atouts les plus importants du marché du travail qui compte pour les banques en Suisse.

Dans ce domaine, les acteurs de la Place financière offrent un encadrement de qualité et proposent des apprentissages permettant de découvrir un grand nombre de métiers de la finance. Cet engagement répond à la demande croissante des jeunes qui souhaitent accéder à la vie active et bénéficier d'un travail passionnant et polyvalent.

C'est pourquoi, la FGPF entretient des contacts étroits avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ainsi qu'avec l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève. Une rencontre a réuni dans deux établissements bancaires les représentant.e.s de la place financière

genevoise, la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, en charge du DIP, et Gilles Miserez, Directeur général de l'OFPC, durant le second semestre 2020. Les discussions ont principalement porté sur la réforme de la formation d'employé.e de commerce visant à adapter le CFC aux nouvelles réalités du terrain. C'est dans le même but que la FGPF participe activement aux travaux de la Commission de formation de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Depuis 2016, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a également déployé une stratégie visant à promouvoir l'apprentissage bancaire auprès des élèves de 10^{ème} et de 11^{ème} année du Cycle d'orientation. Des présentations régulières et des ateliers pratiques en sont la concrétisation. En 2020, le défi a été de continuer à occuper le terrain auprès de ce jeune public en tenant compte des mesures sanitaires prises par la Confédération et le canton de Genève dans le cadre de la pandémie du Covid-19. Deux sessions digitales, réunissant tous les Cycles d'orientation, ont eu lieu les 14 et 15 décembre 2020.



L'école et les entreprises travaillent main dans la main pour une formation de base porteuse d'avenir

Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue également au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Christian Skaanild à la Présidence, de Blaise Goetschin à la vice-présidence ainsi que celles de Jean-François Beausoleil et d'Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.



EVÉNEMENT

Zoom métiers Banque et Finance 2020

Organisé chaque année par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers consacré à la banque s'est déroulé en format digital le 9 décembre 2020. Une septantaine de participant.e.s, intéressé.e.s à en savoir plus sur les nombreux métiers bancaires, ont participé à distance à une présentation de la place financière genevoise et ont pu dialoguer avec des professionnel.le.s du recrutement et des apprenti.e.s.

Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, Fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi et formation continue.

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.rice compliance
- Collaborateur.rice fichier client.e.s
- Conseiller.ère clientèle commerciale
- Employé.e de banque "back office"
- Gérant.e de fortune
- Relationship manager en commodity trade finance
- Portfolio manager
- Spécialiste en gestion des risques



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Yves Mirabaud * (Président)	Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA
Laurent Ramsey * (Vice-Président)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Christophe Hentsch (jusqu'au 27.11.2020)	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Denis Pittet (depuis le 27.11.2020)	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Vincent Taupin * (depuis le 01.05.2020)	CEO, Edmond de Rothschild (Suisse) SA

Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

Banques en mains étrangères

Jean-François Deroche *	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Peter Gabriele	Président Directeur général, JP Morgan (Suisse) SA

Partenaires

Dominique Fasel	Président de l'Association vaudoise des banques
Michel Juvet (jusqu'au 11.05.2021)	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
Christian Skaanild (depuis le 11.05.2021)	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
André Tinguely	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse

* Membres du Bureau

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet Directeur
Teuta Sinani Assistante

Communication

Chantal Bourquin Responsable, Membre de la direction

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2020, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association Suisse des Banquiers
- La commission formation "Bildungskommission" de l'Association Suisse des Banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association Suisse des Banquiers
- Le groupe de travail "Meinungsumfrage" de l'Association Suisse des Banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS Asset Management
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève
- Les comptes 2020 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 11 mai 2021
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève.

8

Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les établissements de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Yves Mirabaud préside cette association, dont le Comité est également composé de Pascal Besnard (responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Gabriele Odone (Market Head pour Genève, Banque Julius Bär & Co. Ltd), Bas Rijke (Managing Director et Member of the Executive Committee de la Banque J. Safra Sarasin Ltd), et Edouard Cuendet (directeur de la FGPF). La composition du Comité reflète ainsi la diversité de la Place.

L'Assemblée générale, qui s'est tenue le 13 novembre 2020 en format virtuel en raison de la pandémie du coronavirus, a confirmé la croissance de l'ASFGPF à un rythme soutenu. L'association attire des établissements représentant les différents pôles de compétences qui font la force et la diversité de la Place financière. L'association peut en particulier se réjouir du fait que des acteurs importants de l'Asset Management à Genève l'aient rejointe, portant ainsi le nombre de ses membres à 45.

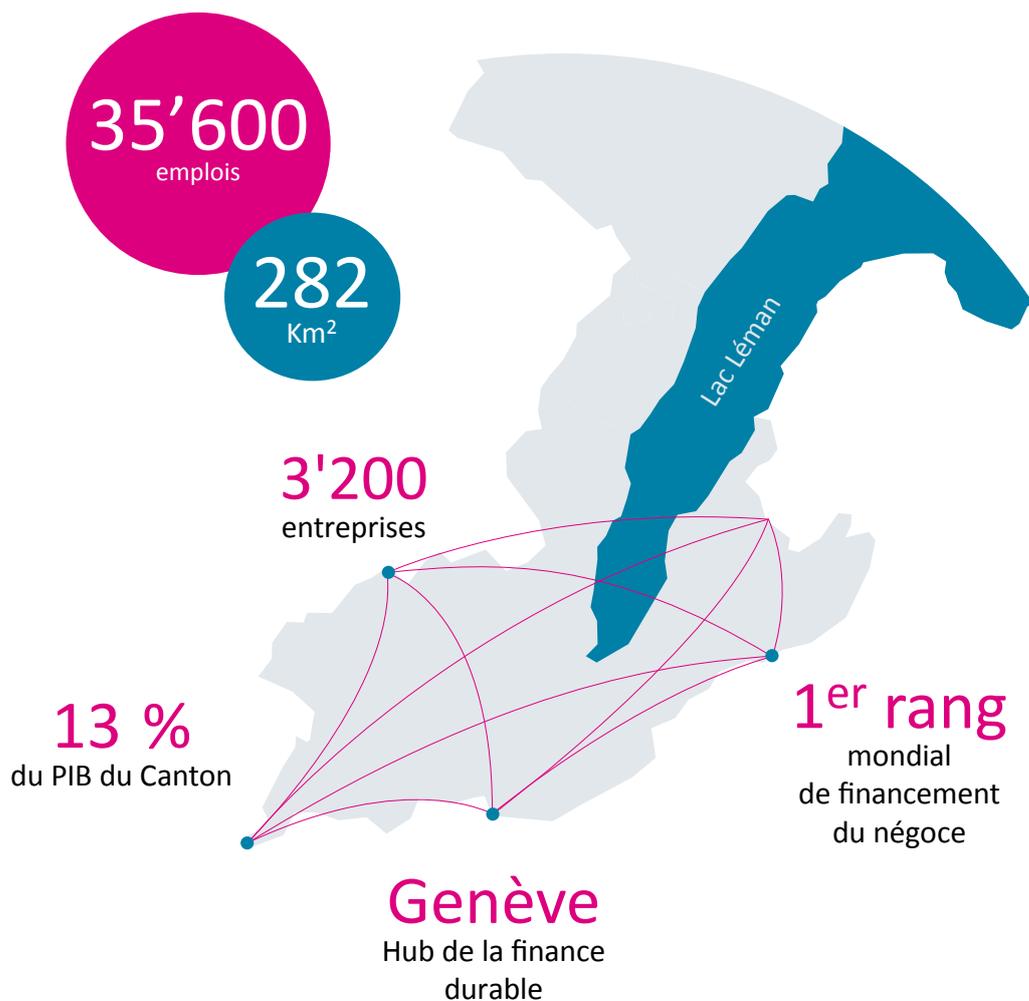
Si l'évolution de la situation sanitaire et les mesures prises par le Conseil fédéral et le Canton de Genève n'ont pas permis d'organiser des événements en présentiel, le sentiment d'appartenance à un secteur vital pour Genève a été renforcé grâce à l'échange d'informations et l'envoi de newsletters aux membres de l'ASFGPF. Ces dernières ont avant tout porté sur les problématiques en lien avec la pandémie, à savoir les questions relatives aux ressources humaines, à la mise en place du télétravail et aux mesures de protection sur site notamment destinées à l'accueil de la clientèle.



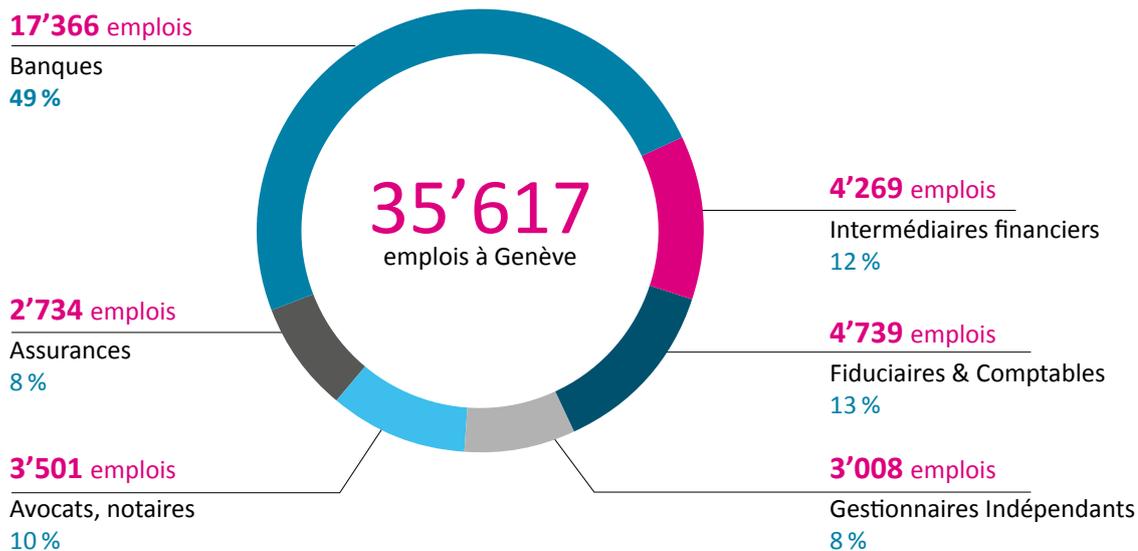
9

La place financière genevoise en chiffres

■ La place financière genevoise



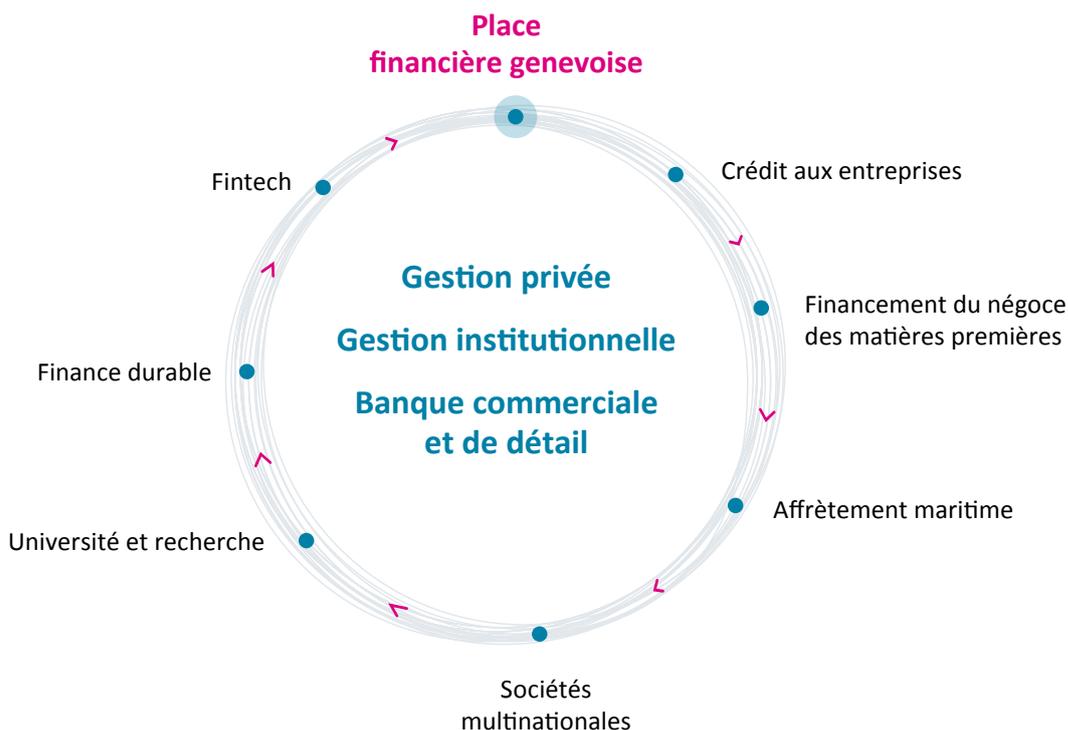
■ Les emplois de la place financière genevoise



Sources : FGPF/REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève (DSE) - septembre 2020

■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2020 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch

GF



Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 15
CH – 1211 Genève 3

T +41 (0)22 849 19 19

www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch



#FGPF